

RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE :

PREMIERS COMPOSTEURS COLLECTIFS

LE CORBUSIER - MARSEILLE 8^e

Sommaire

Composteurs en habitat collectif : Visite inaugurale du lundi 21 novembre 2011

Compostage individuel et collectif sur MPM

- Compostage en pied d'immeuble à la Cité Radieuse
- Les équipements de MPM

Les partenaires

- L'association des habitants de l'unité d'habitation Le Corbusier
- La Ville de Marseille
- Le GERES – Réseau compostage-au-jardin
- L'ADEME

Annexes

- Panneau d'information
- Mode d'emploi
- Délibérations du Conseil de Communauté de juillet 2011

Contacts presse

MPM Patricia Litou Tél. 04 88 77 62 54 / 51 - Mobile : 06 32 87 51 18 - patricia.litou@marseille-provence.fr





Réduction des déchets à la source

Compostage individuel et collectif sur MPM

Réduire la collecte des ordures ménagères résiduelles est au cœur des objectifs que s'est fixé Marseille Provence Métropole et l'une des priorités du rapport de la commission « *Pour une politique de réduction des déchets à la source et de tri sélectif- projet 2010-2015* ». Sachant que le compostage permet de réduire de 40 kg par habitant et par an la quantité de déchets,¹, la Communauté urbaine s'attache à déployer les dispositifs de compostage individuel et collectif sur son territoire. Fin 2011, Marseille Provence Métropole aura mis en place environ mille composteurs sur plusieurs communes de son territoire.

Compostage en pied d'immeuble à la Cité Radieuse

Grâce au volontarisme de ses habitants, la Cité Radieuse Le Corbusier à Marseille est devenue en octobre 2011 le premier site à être équipé de composteurs collectifs en pied d'immeuble gérés par les habitants. Huit composteurs ont été installés par Marseille Provence Métropole pour environ 80 foyers volontaires. Equipés de bio-seaux, les habitants descendent leurs déchets fermentescibles aux composteurs et, au bout de quelques mois, peuvent bénéficier de compost pour leurs terrasses et jardinières.

Pilotée par Marseille Provence Métropole, et impulsée par l'association des habitants, cette initiative fédère plusieurs partenaires : le réseau départemental du compostage (GERES) avec qui Marseille Provence Métropole a conventionné en juillet 2011 pour déployer le compostage sur cinq sites pilotes (dont le Corbusier), la Ville de Marseille et l'ADEME (financeur du GERES).

Une analyse de l'impact quantitatif du compostage sur les tonnages d'ordures ménagères est prévue dans le cadre de cette opération de compostage.

Qui fait quoi ?

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met à disposition les composteurs, les bio-seaux et la signalétique.

Les habitants apportent leurs bio-déchets dans les bacs de compostage, participent au processus en ajoutant du structurant à chaque dépôt, retournent le compost qu'ils récupèrent ensuite pour leurs jardinières. Le compost peut aussi être utilisé pour les jardinières de l'immeuble ou les espaces verts alentours

La Ville de Marseille fournit le broyat d'égavage des espaces verts.

Jardilien, GERES et GESPER du Réseau Compostage-au-jardin soutenu par l'ADEME et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, assurent la sensibilisation et l'accompagnement technique, en lien avec les éco-ambassadeurs de Marseille Provence Métropole.

¹ Source ADEME



Réduction des déchets à la source

Compostage individuel et collectif sur MPM

Les équipements de MPM

L'information et la communication

Une **éco-ambassadeur** de Marseille Provence Métropole a pour mission d'expliquer le fonctionnement du composteur et de guider les volontaires lors des premières semaines d'utilisation. Un **mode d'emploi** des composteurs en habitant collectif donne aux habitants les clefs pour cultiver les bons gestes et savoir quels déchets composter. Par ailleurs, des **panneaux informatifs** sont affichés sur les sites pilotes afin d'inciter le maximum d'habitants à se rendre volontaires pour utiliser le dispositif de compostage. Enfin, une **adresse mail** est mise à disposition des utilisateurs des composteurs déployés par MPM pour répondre à leurs interrogations : infocompost@marseille-provence.fr

Les composteurs

Fin 2011, Marseille Provence Métropole aura mis en place environ mille composteurs sur quatre communes de son territoire : Septèmes-les-Vallons, Ensues-la-Redonne, Marignane et Marseille. Si le dispositif de compostage concerne actuellement très majoritairement le compostage individuel pour les maisons, cinq sites pilotes vont en 2012 être dotés de composteurs collectifs en pied d'immeuble.

Compostage collectif en pied d'immeuble

Une convention avec le GERES a été signée à la suite du Conseil communautaire de juillet dernier pour évaluer la mise en place de composteurs collectifs sur cinq sites de Marseille Provence Métropole. La Cité Radieuse Le Corbusier, dans le 8^e arrondissement de Marseille, devient le premier site à être doté de tels composteurs. Les quatre autres sites ont été identifiés à partir d'une volonté des acteurs terrain (habitants, bailleurs).

Compostage individuel pour les maisons

Des foyers ont été équipés ou vont être équipés sur plusieurs communes :

- Septèmes-les-Vallons (distribution entre mai 2010 et mars 2011)
- Ensues-la-Redonne (distribution entre avril et juin 2011)
- Marignane (distribution entre juillet et octobre 2011)
- 500 foyers à équiper sur le 13^e arrondissement de Marseille (distribution fin 2011-début 2012)
- 500 foyers à équiper sur le 11^e arrondissement de Marseille (distribution premier semestre 2012).

Les bio-sceaux

Les bio-sceaux sont destinés à collecter les déchets compostables au fur et à mesure pour ensuite les vider en une fois dans le composteur collectif. Une caution de 5 € est demandée aux volontaires.



40 kg/habitant/an grâce au compostage, soit environ 90 kg/foyer/an
5 € : caution pour le bio-seau
5 sites pilotes retenus pour les premiers composteurs en habitat collectif
1 000 composteurs déployés par MPM en 2011.